PERMIS DE VÉGÉTALISER

LE PERMIS DE VÉGÉTALISER, UNE AVANCÉE CONCRÈTE

La Ville de Mantes-la-Jolie souhaite encourager les habitants à prendre des initiatives citoyennes favorisant le développement de la végétalisation au sein de l'espace public. La fin des Assises de la Transition écologique a permis de faire émerger des propositions innovantes, proposées par les habitants eux-mêmes et retenus par les élus pour une mise en œuvre rapide.

> ***Première action concrète : le permis de végétaliser.***

Une contribution de chacun au retour de la nature en Ville. Il permet à toute personne désireuse de mettre en place et d'entretenir des espaces de nature au sein du domaine public. Cet article va vous expliquer plus en détails le concept du permis de végétaliser et comment faire une demande.

LE PERMIS DE VÉGÉTALISER : C'EST QUOI ?

Déjà effectif dans plusieurs communes françaises, ce dispositif offre aux habitants l'opportunité de verdir une portion de l'espace public, favorisant ainsi le retour de la nature en Ville. Beaucoup ont souhaité, par ce biais, contribuer directement à l'amélioration de leur environnement.

À QUOI ÇA SERT ?

L'implication des riverains participe à l'embellissement, au fleurissement des rues et des quartiers. Il favorise le développement de la biodiversité et le retour de la nature en ville.

> *" C'est aussi une solution efficace pour lutter contre les îlots de chaleur l'été et pour améliorer la qualité de l'air "*
>
> *Edwige Hervieux, adjointe au Maire en charge de la Transition écologique.*

Enfin, et ce n'est pas le moindre des avantages, cette activité renforce les liens entre voisins.

QUI PEUT EN FAIRE LA DEMANDE ?

Toute personne majeure vivant ou travaillant à Mantes-la-Jolie peut faire une demande de permis de végétaliser. La demande peut être individuelle ou réalisée en groupe, par une association ou un collectif d'habitants. Le demandeur s'engage alors, pour une durée donnée, à aménager, à arroser, à entretenir et à nettoyer son espace, selon les termes de la charte du permis de végétaliser

QUELS ESPACES PUBLICS SONT CONCERNÉS ?

Tout espace public qui appartient à la Ville : jardinière, mobilier urbain (potelet, barrière anti-stationnement), pied d'arbre et bande engazonnée. En revanche, l'attribution du permis n'est pas possible pour les espaces verts tels que squares, Butte verte, îles, lacs ou espaces appartenant à des propriétaires privés (copropriétés, bailleurs sociaux).

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS DE VÉGÉTALISER ?

Pour commencer, le demandeur doit préparer son projet avec soin avant de le soumettre.
Puis, il doit remplir ce formulaire afin de faire une demande auprès du service.
Suite à cette demande, le projet fait objet d'une étude de faisabilité et s'il est validé : une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (permis de végétaliser) sera délivrée pour une durée minimale de 6 mois (renouvelable tacitement 2 ans).
En souscrivant à un permis de végétaliser, il adhère obligatoirement à la charte de végétaliser de l'espace public disponible
ici
.

FORMULAIRE PERMIS DE VÉGÉTALISER

Remplissez le formulaire ci-dessous

CIVILITÉ *(obligatoire)*

- Choix de la civilité -

NOM DU PORTEUR DE PROJET *(obligatoire)*

PRÉNOM DU PORTEUR DE PROJET *(obligatoire)*

ADRESSE DU PORTEUR DE PROJET *(obligatoire)*

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

COORDONNÉES MAIL *(obligatoire)*

NOM DE LA STRUCTURE

Dans le cas d'une association ou collectif d'habitants, merci d'inscrire le nombre de personnes impliquées dans la démarche

Description du projet

ADRESSE / LOCALISATION PRÉCISE DU SITE PROJETÉ *(obligatoire)*

justifiez le choix de la localisation

MERCI DE JOINDRE UNE CARTE / PLAN DE LOCALISATION ET DE PHOTOS DE L'ÉTAT DES LIEUX ACTUEL

Choose File No file selected

MERCI DE JOINDRE LA CHARTE SIGNÉE *(obligatoire)*

Choose File No file selected

TYPE D'AMÉNAGEMENT (JARDINIÈRES...) *(obligatoire)*

Ce texte correspond au sujet du courriel

LISTE ET NOMBRE DE PLANTES *(obligatoire)*

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la politique du site en matière de protection des données.
Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles.
(obligatoire)

✔ ENVOYER